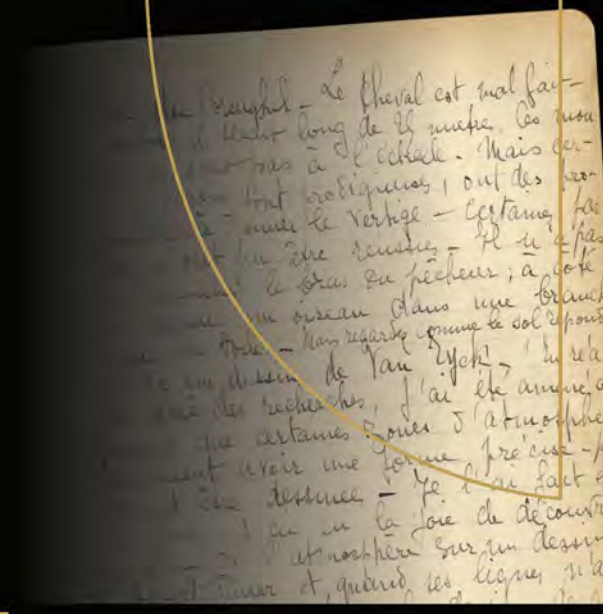


# LE CAHIER BLEU

◆ DE GEORGES BATAILLE ◆

Vous êtes un particulier, une entreprise ?

La Mission Mécénat de la Ville de Reims, en partenariat avec La Fondation du Patrimoine, vous offre la possibilité de participer à une souscription pour faire du Cahier bleu, un morceau du patrimoine collectif rémois.



Credit photo : © Cathédrale Notre-Dame de Reims pendant la guerre 1914-1918.  
Reims, B.M., FIC, III, F 38, Reims, B.M., Fonds iconographique, Portrait Georges Bataille  
Conception & création : © Champagne Création - Reims



Mission mécénat de la Ville de Reims  
2, rue Thiers - 51100 REIMS  
03 26 77 75 24  
missionmecenat@mairie-reims.fr



Bibliothèque Carnégie  
2, place Carnégie - 51100 Reims  
03 26 77 81 46  
sabine.maffre@mairie-reims.fr



Fondation du Patrimoine  
25 rue Libergier - 51100 REIMS  
03 26 97 81 72  
champagneardenne@fondatio-patrimoine.org

**PARTAGEONS**  
LES **VALEURS**  
DE NOTRE **TERRITOIRE**  
**DEVENONS MÉCÈNES !**

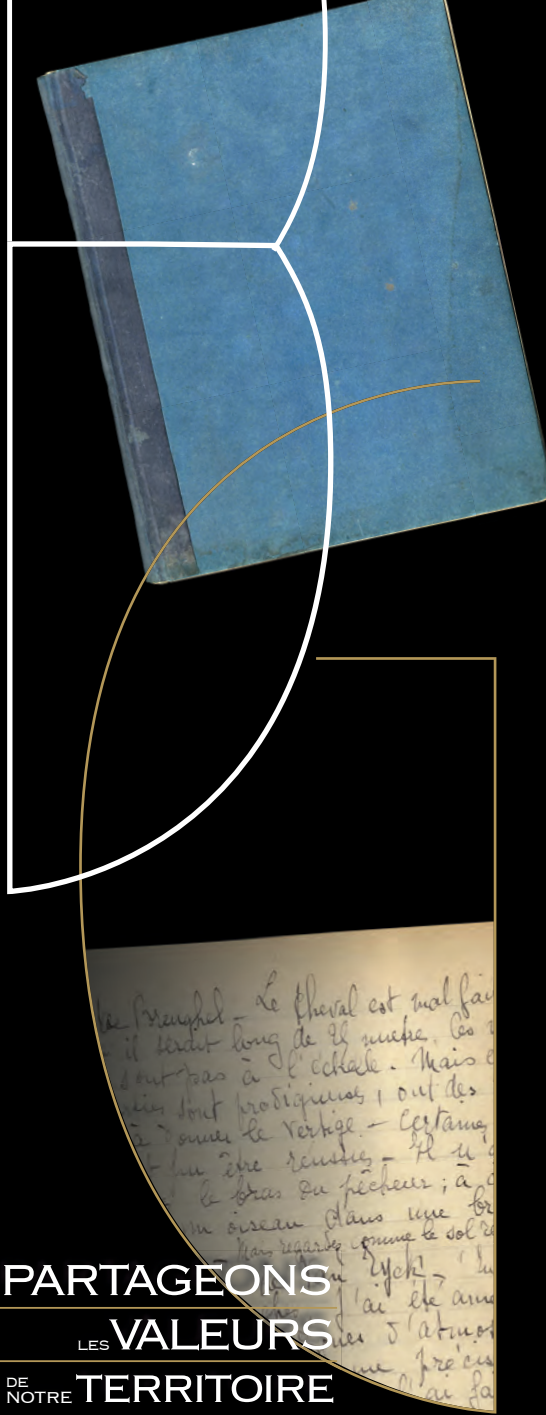




Il s'agit de quelques précieuses pages rédigées sur un petit cahier d'écolier. Nous sommes à Reims en 1916, Georges Bataille (1897-1962) n'a alors que 19 ans. C'est là qu'il couche par écrit son regard de futur écrivain. Des paragraphes entiers sur le martyr de Reims et de sa cathédrale. De précieux passages, des ébauches qui préfigurent « Notre-Dame de Reims », la première publication connue de l'auteur.



Extrait : « - O lamentable écrivain — basilique sacrée de la France, qu'un peuple magnifique en des pierres sublimes — je te dois de te pleurer — ô vaincue ! car tu n'es plus que le spectre de ton âme aux mille voix — éternellement silencieuses gardienne de tes gloires passées ! »



## L'APPEL AUX DONNS Pourquoi soutenir le projet ?



En cette période de commémoration du Centenaire de la Grande Guerre, acquérir cette œuvre de jeunesse d'un écrivain majeur du 20<sup>e</sup> siècle est chargé de sens. Le livret, récemment proposé à la vente par le libraire qui le détenait, sera porté pour la 1<sup>ère</sup> fois à la connaissance du public lors de l'exposition intitulée « Les plumes des tranchées, les écrivains et la Grande Guerre sur le front de Champagne » à la bibliothèque Carnegie de Reims.

**PARTAGEONS**  
LES **VALEURS**  
DE NOTRE **TERRITOIRE**  
**DEVENONS MÉCÈNES !**

## COUPON-RÉPONSE (don à effectuer avant le 31 décembre 2014)

**JE SUIS UNE ENTREPRISE\* :**

Je souhaite faire un don, je contacte :  
**Mission mécénat de la Ville de Reims**  
**2, rue Thiers - 51100 REIMS**

**03 26 77 75 24 - missionmecenat@mairie-reims.fr**

**\*60%** de mon don est déductible du montant à payer de mon impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% de mon chiffre d'affaires.

**JE SUIS UN PARTICULIER\*\* :**

Je fais un don de ..... euros.

- Par chèque à l'ordre de **Fondation du Patrimoine - Manuscrit Georges Bataille** (à l'adresse ci-contre).
- Sur le site internet de la **Fondation du Patrimoine**, Dans votre région /rubrique Champagne-Ardenne. [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

**\*\*66%** de mon don est déductible du montant à payer de mon impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

**\*\*75%** de mon don est déductible du montant à payer de mon impôt sur la fortune, dans la limite annuelle de 50 000 €. Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôts.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

Mail : .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de l'acquisition que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine porté par la Ville de Reims, pour le cas où le projet d'acquisition n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.